

PROJET DE LOI DE FINANCES 2024 À BERCY

UNE INFLEXION, CERTES MAIS PAS D'INVERSION

Pour la deuxième année consécutive, les ministres ont invité les fédérations à une présentation du Projet de Loi de Finances 2024 consacré à notre ministère, le jour même où le gouvernement l'exposait dans sa globalité en Conseil des Ministres.

Cette réunion, présidée par Madame la Secrétaire Générale, a été précédée d'une intervention filmée de M. Cazenave, présentant les grandes lignes de ce PLF.

FO Finances salue cette initiative qui permet d'avoir les grandes lignes budgétaires pour l'année à venir, avant même sa présentation plus détaillée au Conseil Social d'Administration, prévu le 17 octobre.

Accélération de la Transition écologique, Maitrise des finances publiques et Investissement dans les services publics : tels sont les 3 axes majeurs de ce PLF.

Plus concrètement, dans le périmètre ministériel, cela se traduit par :

- ✓ **Un renforcement de la lutte contre la fraude fiscale avec la soi-disant création de 250 emplois à la DGFIP. En effet, la DGFIP subira encore 200 suppressions, sur les 450 prévues en 2024.**
- ✓ **Une pause dans les suppressions d'emplois en 2025,**
- ✓ **La création à la DGDDI de 48 ETP dont 45 pour la mise en place des « Border Force »,**
- ✓ **La poursuite de la ré-internalisation des compétences dans le périmètre ministériel, notamment en informatique.**

Au global, le schéma d'emplois du ministère sera de **-33 ETP**, et ce qui place encore une fois notre ministère comme le seul perdant des emplois.

Les opérateurs gagnent, eux, **36 ETP**.

Les crédits de paiement du ministère s'élèveront à 19,4 Milliards d'euros pour l'année 2024.

Le budget de l'action sociale est maintenu à hauteur de 125,3 M€ dont 17 M€ dédiés à la Santé et Sécurité au Travail. Ce maintien du budget est à relativiser dans un contexte de forte inflation.

Le fonds d'accompagnement au télétravail, conformément au protocole signé par **FO Finances** en 2022, est reconduit pour 2024 à hauteur de 3M€.

Le ministre a confirmé la dynamique d'investissements pour le ministère : modernisation des services informatiques de la DGFIP pour 450M€, scanner et lecture de plaque d'immatriculation pour la DGDDI.

Concernant la lutte contre la fraude, 22,5M€ seront mobilisés pour renforcer la place de Tracfin et des renseignements douaniers.

Pour assurer la sécurité des agents sur le terrain, 16M€ vont être investis sur le réseau territorial de la DGFIP : véhicules, téléphones avec système d'alerte, et adaptation des locaux.

Une adaptation des locaux est également prévue à Bercy pour répondre au changement climatique et aux nouveaux usages de travail. **FO Finances** sera vigilant quant à ce que recouvre ce terme d'adaptation des locaux.

Enfin l'enveloppe budgétaire prévue pour les mesures salariales et le plan ministériel de qualification annoncés sera incluse dans le PLF complémentaire.

Rappelons l'engagement de Monsieur Attal en juillet dernier, d'augmenter de 10% les promotions intercatégorielles en 2024, soit 250 promotions supplémentaires pour l'ensemble des directions de Bercy.

Suite à l'intervention de Monsieur Cazenave, la Secrétaire générale du Ministère s'est félicitée de l'inflexion de trajectoire concernant les suppressions d'emploi, ainsi que du maintien de l'enveloppe d'action sociale, « signe d'une prise de conscience de l'atout qu'elle représente, notamment pour l'attractivité du ministère ».

Certes, inflexion il y a, mais les directions sont « à l'os », du moment que depuis des années et ce malgré les incessantes alertes de **FO Finances**, la situation dans les services ne risquent donc pas de s'améliorer et les conditions de travail avec.

200 suppressions d'emplois à la DGFiP, c'est toujours trop ! D'autant plus après en avoir perdu 20 000 ces treize dernières années !

Les agents paient au prix fort la politique d'exemplarité de Bercy !

FO Finances revendique non pas une inflexion dans la politique de l'emploi à Bercy mais une inversion avec, non seulement des créations d'emplois budgétaires, mais le comblement des postes vacants.

FO Finances a fait remarquer à la Secrétaire Générale le non-respect d'un engagement du ministre Attal : la prise en compte de l'IMT dans le calcul de la pension des agents MEF terminant leur carrière dans un autre ministère ne figure pas dans le PLF.

En réponse, la Secrétaire Générale a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'un oubli, mais que des discussions interministérielles étaient encore nécessaires, la mesure pouvant encore être intégrée par amendement.

A l'heure où ce gouvernement dégage l'article 49-3 sur tous les textes budgétaires, sans possibilité d'inclure d'amendement, ce sujet risque bien de rester en carafe encore un certain temps.

Le CSAM programmé le 17 octobre en présence de M. Cazenave permettra à **FO Finances de revenir plus en détail sur les différents points de ce projet de loi de finances.**



chacun pour tous avec

